



Frais d'avocat non annoncé

Par alex834567

Bonjour,

Suite à un premier rendez-vous dans un cabinet d'avocat pour évaluer mon dossier et émettre une convention d'honoraire.

Lorsque j'évoque un besoin de réflexion, l'avocate me demande de régler les frais de la première séance de 150? TTC.

Cependant, ces frais ne m'ont pas été annoncés ni lors de la prise de rendez-vous par téléphone (3 échanges téléphoniques au total) et ni mentionnés le site internet.

Il m'a été annoncé à ce moment-là que ces frais seront déduits du montant final, ce qui n'était pas non plus annoncé sur le site internet.

Est-ce une pratique courante ? Aurais-je du refuser de payer ?

Je me sens lésé car j'aurais préféré une séance gratuite dans un premier temps car je ne pense même collaborer avec ce cabinet.

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le temps passé par un avocat est rarement gratuit, sauf dans les consultations explicitement indiquées comme telles.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[/url]

Il fallait poser la question dès le début de l'entretien.

Par alex834567

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Est-ce que si j'avais refusé de payer j'aurais été dans mon droit ? Car je peux retourner votre logique en disant que le tarif non annoncé en début d'entretien.

En parallèle, j'aimerais savoir si cela n'est pas considéré comme une pratique frauduleuse ?

- tarif non annoncé ni en début d'entretien ni par téléphone
- site internet qui ne mentionne rien sur ce tarif

J'ai d'autres rendez-vous avec des cabinets et je ne souhaite plus me faire avoir.

Bonne journée,

Par yapasdequoi

Le mieux est de poser la question dès le premier contact.
150 euros n'est pas cher.

Par kang74

Bonjour

C'est une profession libérale, comme les médecins le sont , c'est au client de s'enquérir des modalités de règlement.

Et 150e pour 3 entretiens téléphoniques et un rdv c'est peu cher .

Par alex834567

Il n'y avait pas d'entretiens téléphoniques mais des prises de rendez-vous.

Par yapasdequoi

Seul le devis est gratuit ...

[url=https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php]https://www.forum-juridique.net/devis-avocat/devis-gratuit.php[/url]

Par alex834567

150 EUR quand on est au SMIC est très cher.

Si je comprends bien, je peux prendre d'autres rendez-vous dans d'autres cabinets et découvrir un tarif à la fin ?
Si je refuse de payer que va-t-il se passer ?

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas compris ?
Demandez le tarif AVANT de confirmer le rendez-vous.

Et aussi : cliquez sur les liens que je vous ai donnés (sinon à quoi ça sert que je les mette ?)

Par kang74

Inutile d'aller voir d'autres avocats si vous pensez que 150e c'est cher , car prendre conseil auprès d'un avocat pour une procédure c'est souvent des milliers d'euros .

Ce qu'il se passe, quand on part sans payer une prestation : des poursuites, sauf que l'avocat aura à engager peu de frais pour le faire .

Bien évidemment, il vous sera difficile d'en trouver qui souhaiterait se retrouver dans la position de son confrère ..

Par alex834567

Ne vous inquiétez pour les frais engagés, ma protection juridique me suit et me finance les frais d'avocat. Je suis une personne avec très peu de moyen.
Lorsque c'est la première fois que l'on fait appel à un avocat, on ne s'attend pas à régler 150? pour une demi-heure.

Je souhaitais favoriser des cabinets qui offraient la première séance. Je me suis fait avoir car à mon sens, par souci de transparence, le fait que la première séance est facturée ainsi que le tarif devrait être indiqué sur le site internet.

Cependant à lecture de votre discours, je comprends bien que ces pratiques sont tolérées.

Je vous souhaite une belle journée.

Par yapasdequoi

Il y a des consultations gratuites, si vous daignez cliquer sur le premier lien fourni.

Par alex834567

Si la consultation est gratuite dans plusieurs cabinets, j'en ai fait l'expérience. Elle est parfois incluse dans les conventions d'honoraires.

J'ai cliqué sur votre lien, il ne répond pas à ma question.
La réponse de kang74 était déjà plus claire.

Je vous invite à passer au sujet suivant car je ressens une forme d'agressivité dans la lecture des mots employés.

Bonne journée,

Par yapasdequoi

Le lien de ma première réponse correspond à votre demande.
Bonne continuation.

Par Fiducius IV

Bonjour,

Il n'y a pas de raison qu'un avocat vous fasse une première consultation gratuite, aussi courte soit-elle, puisque vous êtes allé le voir, j'imagine, pour un conseil juridique relevant de ses compétences professionnels.

Personnellement je me vois mal aller voir un médecin ou un gestionnaire de patrimoine, lui exposer ma situation, attendre une réponse et ne rien payer en sortant.

Il n'y a pas de raison qu'avec un avocat, ça se passe différemment.

Le tarif ne me paraît pas non plus ubuesque puisqu'à l'heure, les avocats sont en général entre 200 et 300 euros.

Certains avocats peuvent, il est vrai, vous aiguiller gratuitement, mais vous n'aurez en général que des informations vagues et imprécises.

Après, comme le disent les autres intervenants, à vous de poser la question en amont pour éviter les mauvaises surprises.

Bonne journée